

## L'Art en Partage

# Commande publique « C'est dans ta nature »

## Créations partagées dans les jardins partagés / Edition 2010-2011

*L'Art en partage*, politique publique visant à favoriser la proximité des Nantais avec l'Art et la Culture, affirme la volonté de promouvoir une démarche d'action culturelle fortement axée sur la création partagée, dans les quartiers prioritaires et à l'attention de la population éloignée de l'offre culturelle.

Cette politique répond à trois objectifs :

- favoriser la rencontre de la population avec le fait artistique,
- assurer une équité de l'offre diversifiée sur le territoire nantais,
- créer du lien social.

Elle mobilise l'ensemble des acteurs culturels nantais et la population nantaise autour des projets associatifs, des établissements culturels municipaux et des institutions culturelles.

### Objectifs

En complémentarité du dispositif d'aide aux associations, la commande publique permet de porter plus loin l'objectif d'aménagement du territoire, en assurant la présence de créations partagées dans les quartiers non desservis par les autres acteurs :

- mise en œuvre d'une opération à forte dimension symbolique,
- couverture de territoires particulièrement mal desservis par l'offre culturelle.

### Bénéficiaires de la commande publique

Associations autour d'un projet artistique et culturel novateur conduit par des professionnels du milieu artistique et culturel. (Artistes, compagnies professionnelles).

### Domaines artistiques concernés

Musique, danse, théâtre, arts de la piste et de la rue, arts plastiques et audiovisuels, écriture.

### Temps de la création partagée

Octobre 2010 et juin 2011

### Lieux de restitution

Les créations seront présentées dans des espaces ouverts que sont les jardins partagés : parcs qui mixent des activités de loisirs/détente et le jardinage avec des parcelles potagères.

L'Association propose un projet sur un et un seul de ces quartiers.

Le lieu de diffusion de l'œuvre conditionne les aspects techniques liés à la réalisation de la création partagée.

### Descriptifs généraux

#### Création partagée et populations associées

Le projet proposé par l'association doit être la réalisation d'une création partagée, œuvre commune associant artistes professionnels et habitants du quartier. La diffusion de cette œuvre aura lieu dans les jardins partagés du quartier (jardins familiaux), au moment de la manifestation de quartier si elle existe.

Le public participant à la réalisation de l'œuvre est le suivant :

- Personnes vivants sur le quartier
- Adhérents d'une association implantée sur le quartier
- Enfants scolarisés dans les écoles implantées sur le quartier
- Usagers (enfants, adultes) des structures socioculturelles implantées sur le quartier.

Par projet, le public ciblé est précisé ci-dessous.

#### Objectifs de travail

- Créer les conditions et inventer les outils pour capter un groupe d'habitants avec l'aide des différents acteurs territoriaux du quartier (Equipe de quartier, centre socioculturel, service des espaces vert, associations du quartier,...)
- Former des habitants à une ou plusieurs pratiques artistiques.
- Emmener des habitants dans le processus de création.
- Faciliter l'engagement, la parole, l'expression des habitants participants.
- Créer une relation privilégiée entre la compagnie professionnelle, l'artiste, l'auteur et le quartier.
- Créer et diffuser dans le jardin sélectionné une œuvre qui réunit des équipes artistiques professionnelles et le groupe d'habitants constitué.

### **Les lieux de la résidence artistique sont mis à disposition sur le quartier**

L'Association présentera ses besoins techniques afin de déterminer, sur le territoire choisi, un lieu adapté à la création de l'œuvre. La Ville de Nantes s'engage à trouver et à mettre à disposition gracieusement un lieu de travail pour la résidence de création partagée. Il ne s'agira pas de salle de spectacle mais de lieu pluridisciplinaire mis à disposition. Ces éléments techniques doivent être pris en considération par l'Association. Le matériel technique nécessaire à la résidence et à la diffusion sera pris en charge par l'Association.

### **Evaluation**

A l'issue de la création, un bilan sera réalisé et adressé par l'Association à la Ville de Nantes selon des critères qu'elle aura définis en amont du projet. Ils devront notamment rendre compte du nombre d'habitants sollicités par la création (soit en intégrant la création, soit en participant à sa construction), de la liste des structures associées et rencontrées, des différents modes de médiation, de la fréquentation lors de la diffusion, des difficultés rencontrées et propositions d'évolution, etc.

Une rencontre avec les différentes directions associées au projet de la ville de Nantes et l'Association se tiendra à l'issue de la création pour évoquer et partager le bilan.

### **Descriptifs détaillés par quartier**

#### **N° 1 / Les jardins de la crapaudine – Nantes Sud**

Domaines artistiques souhaités : Musique - contes

Présentation de la création envisagée: lors de la manifestation *Jardin Jazz* - mai/juin 2011

Population associée pour la création : enfants scolarisés, parents, jardiniers, associations du quartier, Public familial

Partenariat et liens souhaités avec les acteurs du quartier : bibliothèque associative, amicales laïques, associations de parents d'élèves, écoles, CSC, associations du quartier

Lieu de répétition pressenti : écoles, centre socioculturel

#### **N° 2 / Les jardins du croissant – Nantes Est (Doulon – Bottière)**

Domaines artistiques souhaités : Musique, théâtre, écriture

Présentation de la création envisagée : lors de la manifestation de quartier *Swing des jardins* – mai/juin 2011

Population associée à la création : centre socioculturel (enfants du centre de loisirs, adultes), fanfare Urbain Leverrier, jardiniers des jardins partagés, IEM Marrière, APSFD.

Partenariat et liens souhaités avec les acteurs du quartier : médiathèque Floresca Guépin, Accoord, les associations et partenaires institutionnels du quartier qui peuvent être relais, les établissements scolaires.

Lieu de répétition pressenti : centre socioculturel La Bottière, salle des Amandines (club ados)

#### **N° 3 / Les jardins de la Moutonnerie – Malakoff / Dalby**

Domaines artistiques souhaités : Cinéma, Musique, écriture, peinture, théâtre

Présentation de la création : lors de la manifestation de quartier - début juin 2011

Population associée pour la création : adultes

Partenariat et liens souhaités avec les acteurs du quartier : AMAP, Atelier Nutrition, Groupe Alphabétisation, Groupe Accompagnement Organisation Loisirs et Sorties, Parents en Eveil...

Lieu de répétition pressenti : centre socioculturel de Malakoff, salle Direction du Développement Associatif

### **Montants et modalités d'attribution**

La prestation globale pour les trois projets s'élève à 90 000 € TTC.

La Ville de Nantes n'apportera pas à l'association de soutiens complémentaires en termes d'hébergement, de restauration et de transport.

La prestation sera versée sur facture à l'association et pourra être effectuée en trois temps :

- 60 % à la signature du contrat entre la Ville de Nantes et l'association sélectionnée et à la remise du projet affiné de l'association,
- 40 % à l'issue de la diffusion de la création partagée proposée par l'association sélectionnée.

Le budget prévisionnel intègre la création, la diffusion de la création partagée dans le jardin partagé (budget artistique, technique, logistique), la médiation et la communication propres à l'action.

L'association peut chercher des financements complémentaires au projet auprès d'autres financeurs.

### **Comité de sélection des projets**

Un comité de sélection se réunira pour le choix des projets et sera constitué de :

- la Direction du Développement Culturel de la Ville de Nantes
- la Mission Citoyenneté Territoire de la Ville de Nantes
- le Service des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Nantes

- l'Accoord (Centres socioculturels et centres de loisirs de Nantes)

Le comité associera toute personne, qui en raison de ses compétences, peut apporter un avis éclairé sur les projets soumis à examen et sollicitera, lorsque cela s'avère utile, l'avis préalable d'autres directions de la Ville de Nantes.

### **Constitution des dossiers**

L'Association devra déposer un dossier accompagné de la fiche projet (téléchargeable sur le site de la ville de Nantes - Art en Partage) **avant le vendredi 29 avril 2010 – 11 heures.**

#### **Les dossiers devront être adressés par courrier à l'adresse suivante :**

Monsieur le Député Maire  
DGC – Art en Partage : « C'est dans ta nature »  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
44094 Nantes cedex 1

#### **Critères de recevabilité**

- association répondant aux critères de subventionnement de la Ville,
- présentation lisible du projet (contenu du projet, participants professionnels, médiation, fiche technique, budget, calendrier),
- présentation du porteur de projet : professionnalisme des intervenants artistiques et culturels (attestations des organismes sociaux montrant que l'association respecte les règles du salariat et, le cas échéant, les obligations relatives à l'emploi d'intermittents du spectacle).

#### **Critères d'éligibilité**

- capacité à mener à terme un projet de création partagée associant des habitants du quartier (impliquer et fédérer les acteurs du territoire autour d'une pratique artistique aboutissant à une création) – expériences dans ce domaine,
- qualités artistiques de l'artiste ou de l'acteur culturel dans les domaines suivants : musique, danse, théâtre, arts de la piste et de la rue, arts plastiques et audiovisuels, écriture.

#### **Critère valorisant**

- Il est fortement conseillé aux différents candidats de venir visiter, en amont, le territoire pour lequel ils déposeront un projet.

### **Calendrier**

#### **Date limite de dépôt des dossiers**

Réception des dossiers avant le : 29 avril 2010 pour un projet réalisable à partir de septembre 2010.

#### **Modalités de sélection**

Réunion du comité de sélection : mai 2010

#### **Mise en œuvre**

Mise en œuvre du projet : projet réalisable à partir de septembre 2010

### **Contact**

Pour tout renseignement complémentaire, et délivrance de la fiche « commande publique », s'adresser à :

Direction du Développement Culturel

Mission Action culturelle

Tél. 02 40 41 96 52

yann.vrignon@marire-nantes.fr